

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**Communes de CORMONT et LONGVILLIERS**  
-----

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
LE PARC ÉOLIEN DU MONT HUET par la S.A.S ESCOFI**  
-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 21 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 17 avril 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Éolien du Mont Huet sur le territoire des communes de CORMONT et LONGVILLIERS présentée par la S.A.S ESCOFI.

Mme Yasmina DURIEZ (yasmina.duriez@escofi.fr), Cheffe de projets éoliens est chargée du suivi du dossier - Tél : 06 07 76 82 89.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de CORMONT – 1, rue de la Mairie, le mardi et vendredi de 14 h 30 à 18 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ESCOFI – PARC ÉOLIEN DU MONT HUET.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France et le mémoire en réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Enocq, Bezinghem, Enquin-sur-Baillons, Estrées, Estréelles, Etaples, Frencq, Halinghen, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Parenty, Recques-sur-Course, Samer, Tingry, Tubersent et Widehem.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de CORMONT du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de CORMONT ou les formuler à M. Claude MONTRAISSIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 17 avril 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 29 avril 2023 de 9 h à 12 h
- le vendredi 5 mai 2023 de 14 h à 17 h
- le vendredi 12 mai 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 17 mai 2023 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 17 avril 2023 au 17 mai 2023 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ESCOFI – PARC ÉOLIEN DU MONT HUET - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CORMONT, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ESCOFI – PARC ÉOLIEN DU MONT HUET, les informations relatives à ce projet.